



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 A FRANCHEVILLE

Arsène MEYER ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de FRANCHEVILLE, son Maire Monsieur Michel RANTONNET pour le prêt de cette salle
- Le FC FRANCHEVILLOIS, son Président Patrick PINTI et toute son équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes, Pascal PARENT, Président et Bernard BARBET, Président d'Honneur
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les représentants de la presse
- Nos partenaires

Arsène MEYER excuse Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental, Madame Pascale BAY, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des Sports, Monsieur David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon et Monsieur Laurent WILLEMANN, Directeur de la DRDJSCS.

Arsène MEYER passe la parole au Président du Club.

### **Monsieur Patrick PINTI, Président du FC FRANCHEVILLOIS**

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du District de Lyon et du Rhône et de la Ligue Auvergne Rhône Alpes,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants de Clubs

Bonjour à tous,

Le Football Club Franchevillois a le plaisir de vous accueillir en cette salle municipale de l'Iris pour cette Assemblée Générale du 7 décembre 2019.

A l'aube des 80 ans du club, je voulais vous conter sa genèse.

En 1939 quelques jeunes Franchevillois de 15 à 17 ans avaient l'habitude de jouer au football dans un champ, ils ont eu l'idée et la volonté de créer un club.

Vu leurs âges, ils sont allés chercher des dirigeants et c'est ainsi que le Football Club Francheville est né, bien que quelques matchs aient été joués en 1939, la création officielle du club a été actée en 1940.

Une grande pensée à Monsieur Robert Blanc premier licencié et mémoire du club, décédé il y a trois ans.

Comme beaucoup de clubs, nous avons connu des hauts et des bas, mais par la force de ses bénévoles, de ses éducateurs et de ses adhérents et du travail fourni durant ces dernières années, nous sommes aujourd'hui un club de plus de 450 licenciés.

Je tenais à remercier Monsieur le Maire et l'ensemble des élus pour avoir tenu leurs engagements et doté la ville et le club de superbes installations sportives qui permettront au Football Club Franchevillois de poursuivre sa progression.

Je tenais également à remercier l'ensemble du district pour son implication et son écoute pour le bon déroulement de notre sport.

Je profite de cette assemblée pour remercier tous les bénévoles qui ont fait le Football Club Franchevillois et qui ont



écrit son histoire.

Le Football Club Franchevillois vous souhaite une bonne Assemblée Générale. »

### **Monsieur Michel RANTONNET, Maire de FRANCHEVILLE**

« Bonjour à tous,

Francheville est une commune de 15 000 habitants dans la Métropole de Lyon.

Elle est constituée par 3 quartiers délimités par deux cours d'eaux affluents du Rhône, le Charbonnières et l'Yzeron. Francheville est labellisée deux fleurs au concours national des Villes et Villages fleuris, avec plus de la moitié de son territoire classé en patrimoine naturel. Sur le plan sportif, elle a reçu par l'ANDES en 2017 le label « ville active et sportive ». Une forte activité culturelle et associative rythme la vie de la commune, avec 170 associations, sans oublier des événements culturels récurrents dans le site du fort du Bruissin : Les Estivales (juillet), Fort Halloween (octobre), Fort en Nature (novembre).

### **Francheville attractive et sportive !**

Francheville complète son attractivité avec la réalisation d'un parc sportif répondant à des exigences de qualité environnementale, d'innovation et de performance. Projet majeur du mandat de Michel Rantonnet, Maire de Francheville, et de son équipe municipale, cet espace de 35 000 m<sup>2</sup> comprend des infrastructures sportives de dernière génération. Le bâtiment du parc sportif a été inauguré le vendredi 30 août en présence de Michel Rantonnet, Maire de Francheville, Etienne Blanc, premier vice-président à la Région, François-Noël Buffet, sénateur, et Cyrille Isaac-Sibille, député, Arielle Petit, adjointe au Sport, Jérôme Moroge, Maire de Pierre-Bénite, Clotilde Pouzergues, Maire d'Oullins, et Véronique Sarcelli, Maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon. Pascal Parent, Président du District était accompagné de Bernard Lacombe et Florian Maurice, footballeurs émérites de l'Olympique Lyonnais.

### **Réhabilitation des terrains de football**

Composé d'un terrain d'honneur de 7 140 m<sup>2</sup> avec des tribunes de 150 places et d'un terrain d'entraînement de 4 050 m<sup>2</sup>, l'ensemble est homologué et classé par la Fédération Française de Football de niveau IV. Ils peuvent être utilisés à minima pour le Championnat de National 2, le Championnat de France féminin D1 et en Championnat senior masculin R1 des Ligues régionales. La municipalité a souhaité s'orienter vers des terrains en gazon synthétique avec un remplissage en polyéthylène : le Promaxl Infill, développé par FieldTurf, division des gazons synthétiques du groupe Tarkett ne contient pas les petites billes noires issus de pneumatiques. Grennstyle a rempli les 2 pelouses des 2 terrains de foot avec 230 Tonnes de sable et 70 Tonnes de Promaxl.

Le dynamisme du Football club de Francheville associé aux nouvelles infrastructures permet au club de doubler en 2020 le nombre de ses adhérents avec 500 licenciés.

### **Un nouveau bâtiment**

Un bâtiment de 746 m<sup>2</sup>, dédié aux vestiaires, a été prévu et se situera au milieu du site pour faciliter son accès et son usage pour tous les utilisateurs du complexe. Principalement dédié aux clubs de football et d'athlétisme, le bâtiment comprendra aussi :

- 4 vestiaires de football, 2 vestiaires d'athlétisme, 3 vestiaires arbitres
- des bureaux (notamment pour les associations)
- des espaces de rangement pour le matériel sportif
- une salle dédiée au renforcement musculaire
- un club house qui pourra servir de salle de réunion ou de réception sur le toit-terrasse, offrant une vue imprenable sur tout le site.
- le futur bureau des services des sports de la ville

### **Piste d'athlétisme : lancement des travaux janvier 2019 - réception prévue fin 2019**

Cette piste d'athlétisme de 300 mètres linéaires sera dotée de 6 couloirs en ligne droite. Elle permettra de pratiquer l'ensemble des disciplines de l'athlétisme que ce soit en matière de saut, de lancer ou de course. (Saut en hauteur, saut à la perche, saut en longueur, triple saut, lancer de poids, lancer de disque, lancer de javelot, lancer de marteau,



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

sprint, fond, demi-fond.). D'un point de vue technique, le sol sera recouvert de résine afin de garantir une meilleure durée de l'équipement dans le temps. »

Arsène MEYER et Pascal PARENT remettent à Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux Sports et au Président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Tout d'abord, Arsène MEYER a une grande pensée pour tous ceux qui nous ont quittés, Marcel GALLAND, Trésorier du Club pendant près de 50 ans, Florence PUECH, membre du Comité Directeur ainsi que pour tous ceux qui souffrent. Il demande à l'Assemblée d'observer un moment de recueillement.

Puis Arsène MEYER rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de la dernière AG du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES
- Adoption du rapport moral 2018/2019
- Présentation des comptes 2018/2019
- Compte rendu Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2018/2019 et affectation du résultat
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Election du nouveau Président du District
- Textes votés en Assemblée Fédérale
- Modifications des textes et examen des vœux
- Résultats du vote
- Remise de récompenses
- Questions diverses

### **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### **Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES**

*Adopté à l'unanimité moins une abstention.*

#### **Approbation rapport moral 2018/2019**

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Présentation des comptes du 01/07/18 au 30/06/19 – Messieurs Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District) / Monsieur Olivier RUDLOFF (Expert-comptable)**

« Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts, pour prendre connaissance de l'activité de votre district au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2018-2019.

Vous avez certainement pris connaissance du détail des comptes annuels dans le PV "Spécial Assemblée Générale" du 22/11/2019. Aussi, nous vous apporterons plutôt des observations et commentaires.

Comme chaque année, vous seront présentés les chiffres globaux, puis ventilés par nature, de cet exercice 2018-2019, comparés à ceux de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'évaluation prévisionnelle présentée en juin 2018 à l'assemblée d'été tenue à Sourcieux-les-Mines.

Tous les montants sont, bien sûr, présentés en Euros et nous précisons que les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Mais tout d'abord, jetons un regard sur la structure de nos ressources et nos dépenses globales.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>PRESTATIONS</b>	649 441	56,4%	633 450	54,9%	2,52%	676 300
<b>GROUPEMENTS</b>	54 769	4,8%	54 699	4,7%	0,13%	46 600
<b>SUBVENTIONS</b>	373 389	32,5%	396 467	34,4%	-5,82%	341 700
<b>ENGAGEMENTS</b>	59 381	5,2%	60 359	5,2%	-1,62%	59 600
<b>PRODUITS DIVERS</b>	0	0,0%	3	0,0%	NS	0
<b>REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS</b>	13 598	1,2%	9 189	0,8%	47,98%	180
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 154 167</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,31%</b>	<b>1 124 380</b>

Les produits de fonctionnement, hors produits financiers, s'élèvent à 1 150 578 €, en baisse de 3 589 € par rapport à l'an dernier, soit - 0,31 %, une stabilité presque parfaite.

Cependant, les écarts sont plus notables pour ce qui concerne les prestations en hausse de 15 991 €, soit + 2,52 % et les subventions reçues en baisse de 23 078 €, soit -5,82 %. Concernant ces subventions, nous avons bénéficié d'une progression surprenante de 10 % l'an dernier. Nous remettons donc les pieds sur terre plus dans l'air du temps, comme vous le connaissez, peut-être aussi, dans vos clubs.

Notons la stabilité des ressources des groupements et des engagements.

### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	527 196	46,7%	463 306	40,3%	13,79%	493 000
<b>CONSOMMATIONS</b>	22 241	2,0%	29 620	2,6%	-24,91%	28 000
<b>GROUPEMENTS</b>	10 881	1,0%	10 483	0,9%	3,80%	12 000
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	105 696	9,4%	107 582	9,4%	-1,75%	115 000
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	380 691	33,7%	441 704	38,5%	-13,81%	423 200
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	17 046	1,5%	17 459	1,5%	-2,37%	18 000
<b>CHARGES DIVERSES</b>	0	0,0%	4	0,0%	NS	0
<b>DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS</b>	65 402	5,8%	78 365	6,8%	-16,54%	48 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 129 153</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 148 523</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,69%</b>	<b>1 137 200</b>

De même, les charges de fonctionnement qui s'élèvent à 1 129 153 € sont en baisse de 19 370 €, soit -1,69 %, mais là aussi avec des disparités notables :

Les frais de personnel, maintenant pour 13 salariés, augmentent sensiblement à 527 196 €, en hausse de 13,79 %. Notre prévision était trop basse pour cet exercice, et ces frais représentent près de 47 % du total de nos charges de fonctionnement contre 40,3 % l'an dernier, montrant bien que nous sommes une association de services avec un côté humain prépondérant.

Par contre, saluons la baisse des consommations de fournitures de -24,91 % et des autres travaux extérieurs de -13,81 %.

Mais globalement, la baisse constatée est satisfaisante et va dans le sens de la maîtrise de nos dépenses.

Maintenant, examinons le détail de nos recettes, et en premier lieu les prestations.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### Les prestations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)</b>	77 189	11,9%	79 584	12,6%	-3,01%	80 000
<b>COTISATIONS CLUBS</b>	30 720	4,7%	30 420	4,8%	0,99%	31 100
<b>FRAIS DE GESTION CLUBS</b>	23 040	3,5%	23 200	3,7%	-0,69%	23 000
<b>AMENDES DISCIPLINAIRES</b>	251 211	38,7%	238 324	37,6%	5,41%	234 000
<b>AUTRES AMENDES</b>	90 739	14,0%	83 119	13,1%	9,17%	85 700
<b>FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL</b>	6 845	1,1%	5 680	0,9%	20,51%	5 000
<b>RECLAMATIONS</b>	9 315	1,4%	11 480	1,8%	-18,86%	11 000
<b>ANNUAIRE DU DISTRICT</b>	14 713	2,3%	14 785	2,3%	-0,49%	15 000
<b>PUBLICITE / MECENAT</b>	16 125	2,5%	14 587	2,3%	10,54%	30 000
<b>FORMATIONS ET STAGES</b>	82 331	12,7%	83 761	13,2%	-1,71%	114 500
<b>ARBITRES</b>	42 828	6,6%	46 692	7,4%	-8,28%	46 000
<b>TABLETTES FMI</b>	2 576	0,4%	0	0,0%	NC	0
<b>COUPE DE LYON ET DU RHONE</b>	1 809	0,3%	1 818	0,3%	-0,50%	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>649 441</b>	<b>100,0%</b>	<b>633 450</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,52%</b>	<b>676 300</b>

Les prestations, soit l'essentiel des contributions des clubs augmentent de 2,52 %, passant de 633 450 € à 649 441 €, en hausse de 15 991 €, mais avec des variations selon la nature de ces contributions.

Vous noterez l'augmentation des sanctions financières. Les amendes disciplinaires s'élèvent à 251 211 €, en hausse de 12 887 €, soit + 5,41 %, les autres amendes atteignant 90 739 €, également en hausse de 7 620 €, soit + 9,17 %. Cette progression globale des amendes de 20 507 € explique à elle seule l'amplitude de la tendance à la hausse, même si ce n'est pas forcément une bonne nouvelle !

Les autres recettes paraissent plutôt stables, la baisse des frais de bénévoles de 3 % pouvant être due à l'exonération de l'Impôt sur le Revenu de l'année 2018. Certains se sont peut-être sentis moins sensibilisés à cette procédure de déduction fiscale des dons ?

Le mécénat reçu, en hausse de 10 %, plafonne encore et est en retard sur nos prévisions qui étaient donc trop optimistes. Toutefois, nous devrions noter sur l'exercice en cours un développement bénéfique grâce à la collaboration d'un consultant extérieur.

Remarque un peu similaire pour les actions de formations. Nous sommes en retard sur les prévisions. Mais là, ce sont nos prévisions qui étaient trop optimistes, car une partie de ces actions sont financées directement par la FFF. Vous le constaterez quand nous analyserons les subventions reçues.

### Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>BEAUJOLAIS</b>	10 707	19,5%	10 114	18,5%	5,86%	9 000
<b>BREVENNE</b>	9 420	17,2%	10 693	19,5%	-11,90%	9 900
<b>SAÔNE METROPLE</b>	13 066	23,9%	11 275	20,6%	15,88%	9 000
<b>LYON METROPOLE</b>	10 479	19,1%	10 487	19,2%	-0,08%	9 100
<b>VALLEE DU RHÔNE</b>	11 097	20,3%	12 130	22,2%	-8,52%	9 600
<b>TOTAL</b>	<b>54 769</b>	<b>100,0%</b>	<b>54 699</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,13%</b>	<b>46 600</b>

Pas de variation globale des produits de nos 5 groupements, en hausse de 0,13 %, mais par contre, à par Lyon-Métropole, des écarts significatifs au niveau des taux de variation, mais portant sur des sommes modiques.

Pas de commentaires particuliers sur ces recettes d'engagements et d'amendes des groupements.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les subventions de fonctionnement :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>SUBVENTION ANNUELLE LAuRA Foot</b>	139 174	37,3%	134 050	33,8%	3,82%	128 000
<b>SUBVENTION VARIABLE LAuRA Foot</b>	2 586	0,7%	16 522	4,2%	-84,35%	0
<b>SUBVENTIONS FFF / BONS FORMATION</b>	39 428	10,6%	30 001	7,6%	31,42%	8 000
<b>CNDS</b>	34 000	9,1%	54 250	13,7%	-37,33%	42 700
<b>CONTRATS D'OBJECTIFS</b>	119 201	31,9%	117 434	29,6%	1,50%	120 000
<b>DEPART. RHONE + METROPOLE LYON</b>	39 000	10,4%	34 560	8,7%	12,85%	39 000
<b>COUPE DE France</b>	0	0,0%	9 650	2,4%	-100,00%	4 000
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
<b>TOTAL</b>	<b>373 389</b>	<b>100,0%</b>	<b>396 467</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,82%</b>	<b>341 700</b>

Globalement, nous avons l'an dernier une augmentation des subventions reçues de 10 % et nous nous en félicitons, tout en restant prudents pour l'avenir. C'est confirmé cette année. Les subventions s'établissent à 373 389 € contre 396 467 € l'an dernier, en baisse de 5,82 %, mais néanmoins supérieures à nos prévisions.

Au titre des licences, LAurAfoot nous a reversé 141 760 € au lieu de 150 572 €, en baisse de 5,85 %, malgré l'augmentation record du nombre de nos licenciés à 56 278 pour la saison 2018-2019. Mais l'investissement pour l'acquisition du nouveau siège, les aménagements des locaux, des terrains et du centre de formation de Tola-Vologe a besoin d'un certain temps pour être financièrement digéré. Et la ligue, malgré des réserves financières actuellement suffisantes, voit son résultat mis à contribution, et notre subvention variable aussi !

Baisse notoire de la subvention du CNDS comme nous l'avions prévu, mais aussi insuffisamment prévu...

Le boni résultant du résultat de nos clubs en Coupe de France disparaît purement et simplement. Il est désormais inclus dans les contrats d'objectifs et se trouve ainsi "noyé" dans l'enveloppe globale.

Heureusement, le financement des bons de formation nous procure 39 428 €, contre 30 001 € l'an dernier et les collectivités territoriales nous soutiennent à hauteur de 39 000 € contre 34 560 € l'an dernier.

Les engagements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>CLUBS LIBRES</b>	34 890	58,8%	35 448	58,7%	-1,57%	35 500
<b>FEMININES</b>	3 690	6,2%	3 257	5,4%	13,29%	3 200
<b>FOOT ENTREPRISE</b>	854	1,4%	836	1,4%	2,15%	800
<b>FOOT LOISIRS</b>	8 677	14,6%	9 142	15,1%	-5,09%	9 000
<b>FUTSAL</b>	8 834	14,9%	9 240	15,3%	-4,39%	9 100
<b>TOURNOIS</b>	2 436	4,1%	2 436	4,0%	0,00%	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>59 381</b>	<b>100,0%</b>	<b>60 359</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,62%</b>	<b>59 600</b>

Les recettes d'engagements dans nos compétitions stagnent inexorablement, et baissent même un peu cette année de -1,62 %.

Les reprises de provisions et les transferts de charges :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	7 079	52,1%	3 514	38,2%	NC	0
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	6 519	47,9%	5 675	61,8%	14,87%	7 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 598</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 189</b>	<b>100,0%</b>	<b>47,98%</b>	<b>7 000</b>

Les reprises de provisions concerne l'annulation de la provision constituée suite au litige avec le CDOS pour un montant de 7 000 €, devenu sans objet, et la régularisation sur les provisions antérieures sur créances douteuses.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les transferts de charges concernent la participation des salariés sur le coût des titres restaurants et les remboursements d'assurance maladie

Après les produits de fonctionnement, et selon la même présentation, nous passons aux charges du District et en premier lieu les charges du personnel salarié.

Les frais de personnel :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>REMUNERATIONS BRUTES</b>	454 414	86,2%	402 921	87,0%	12,78%	438 000
<b>SUBVENTIONS RECUES S/SALAIRES</b>	-165 293	-31,4%	-163 858	-35,4%	0,88%	-165 000
<b>SUBV. METROPOLE SPORT ET SANTE</b>	-8 750	-1,7%	0	0,0%	NC	-12 000
<b>MISE A DISPOSITION LAURAFoot</b>	-5 790	-1,1%	-4 493	-1,0%	28,87%	0
<b>AUTRES REMUNERATIONS</b>	-79	0,0%	-403	-0,1%	-80,40%	0
<b>CHARGES SOCIALES &amp; FISCALES</b>	241 546	45,8%	223 397	48,2%	8,12%	224 000
<b>FORMATION DU PERSONNEL</b>	11 148	2,1%	5 742	1,2%	94,15%	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>527 196</b>	<b>100,0%</b>	<b>463 306</b>	<b>100,0%</b>	<b>13,79%</b>	<b>493 000</b>

C'est la catégorie des charges la plus importante. Elle s'est accrue, globalement de 13,79 %, en raison de la prise en charge de l'emploi d'un deuxième CTD DAP chargé du développement et de l'animation des pratiques et d'un éducateur chargé de la mission "sport et santé" subventionnée par la Métropole de Lyon à hauteur de 12 000 €, mais dont nous n'avons perçu que 8 750 € à titre d'acompte.

Comme chaque année, notre personnel salarié bénéficie d'une formation professionnelle qui, cette année, est un peu plus importante que la prévision.

Les consommations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>FOURNITURES NON STOCKEES</b>	11 469	51,6%	11 247	38,0%	1,97%	12 000
<b>FOURNITURES STOCKEES</b>	10 772	48,4%	15 573	52,6%	-30,83%	16 000
<b>TABLETTES FMI</b>	0	0,0%	2 800	9,5%	NC	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 241</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 620</b>	<b>100,0%</b>	<b>-24,91%</b>	<b>28 000</b>

Les chiffres confirment la stabilité des frais d'eau et d'électricité.

Les fournitures administratives baissent notablement de plus de 30 %, mais il ne s'agit là que d'un transfert et nous retrouverons en locations diverses le coût total des copieurs, frais de consommables inclus.

Pas de coût, cette année, pour les tablettes FMI. La généralisation de cette importante opération d'informatisation des feuilles de matchs a été étendue aux compétitions de Futsal sur le stock constitué l'année précédente.

Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>BEAUJOLAIS</b>	2 130	19,6%	1 452	13,9%	46,69%	2 000
<b>BREVENNE</b>	1 835	16,9%	1 486	14,2%	23,49%	2 000
<b>SAÔNE METROPOLE</b>	2 384	21,9%	2 198	21,0%	8,46%	2 000
<b>LYON METROPOLE</b>	2 092	19,2%	1 841	17,6%	13,63%	2 000
<b>VALLEE DU RHÔNE</b>	1 115	10,2%	1 629	15,5%	-31,55%	2 000
<b>AUTRES DEPENSES GROUPEMENTS</b>	1 325	12,2%	1 877	17,9%	-29,41%	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 881</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 483</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,80%</b>	<b>12 000</b>

Rien à signaler de particulier. Les groupements restent économes des deniers du District.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
LOCATIONS DIVERSES	18 482	17,5%	12 355	11,5%	49,59%	14 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	10 855	10,3%	10 154	9,4%	6,90%	20 000
PROPRETE LOCAUX	16 910	16,0%	18 212	16,9%	-7,15%	14 000
COPROPRIETE	466	0,4%	2 393	2,2%	-80,53%	1 000
MAINT. INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	3 538	3,3%	3 704	3,4%	-4,48%	4 000
PRIMES D'ASSURANCES	12 058	11,4%	11 119	10,3%	8,45%	12 000
HONORAIRES	11 467	10,8%	13 046	12,1%	-12,10%	12 000
AFFRANCHISSEMENTS	14 213	13,4%	18 752	17,4%	-24,21%	20 000
TELEPHONE	13 048	12,3%	13 161	12,2%	-0,86%	13 000
ALARME	2 429	2,3%	2 148	2,0%	13,08%	2 500
SERVICES BANCAIRES	2 230	2,1%	2 538	2,4%	-12,14%	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>105 696</b>	<b>100,0%</b>	<b>107 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,75%</b>	<b>115 000</b>

Les frais généraux du district s'élèvent à 105 696 € contre 107 582 € l'an dernier à nouveau en légère baisse.

Le programme pluri-annuel des travaux et mises en conformité a maintenant été évalué et fait l'objet de plusieurs devis d'entreprises spécialisées. Cette année, nous n'avons pas entrepris de dépenses à ce titre. C'est pourquoi nous sommes en retrait par rapport au budget de 20 000 €.

Autre observation satisfaisante ; les dépenses d'affranchissements ont continué à baisser de près de 25 % en raison de l'économie sur les frais de recommandés.

Les autres services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
DEPENSES DIVERSES	6 040	1,6%	8 303	1,9%	-27,26%	5 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	1 800	0,5%	3 249	0,7%	-44,60%	2 400
RECOMPENSES ET FAIR-PLAY	16 674	4,4%	23 227	5,3%	-28,21%	26 000
DISPOSITIF ETOILES	264	0,1%	11 853	2,7%	NC	12 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	12 336	3,2%	12 900	2,9%	-4,37%	13 000
DONS	0	0,0%	0	0,0%		500
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	77 189	20,3%	79 584	18,0%	-3,01%	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	3 980	1,0%	4 320	1,0%	-7,87%	5 000
REMB FRAIS CONVOC. / DELEGATIONS	81	0,0%	115	0,0%	-29,57%	500
FRAIS DE MISSIONS	9 129	2,4%	12 042	2,7%	-24,19%	8 000
FRAIS DE RECEPTIONS	16 281	4,3%	18 418	4,2%	-11,60%	15 000
DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	14 321	3,8%	11 051	2,5%	29,59%	14 000
AG DE LIGUE	225	0,1%	225	0,1%	0,00%	2 000
ANPDF / LFA / AE2F	1 990	0,5%	2 053	0,5%	-3,07%	3 000
FRAIS DELEGATIONS	7 525	2,0%	6 891	1,6%	9,20%	5 500
COUPE DU MONDE FEMININES	4 991	1,3%	0		NC	0
COMMISSIONS DIVERSES	32 851	8,6%	52 180	11,8%	-37,04%	43 500
COMMISSION DES ARBITRES	51 134	13,4%	48 455	11,0%	5,53%	59 300
COMMISSION TECHNIQUE	96 610	25,4%	106 754	24,2%	-9,50%	96 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	0	0,0%	9 187	2,1%	NC	1 500



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>SECTIONS SPORTIVES</b>	20 936	5,5%	22 224	5,0%	-5,80%	21 500
<b>LABELISATION / PAC / PEF</b>	1 307	0,3%	3 168	0,7%	-58,74%	4 000
<b>ACTIONS USEP</b>	1 828	0,5%	1 743	0,4%	NC	1 500
<b>COMMISSION MEDICALE</b>	3 199	0,8%	3 762	0,9%	-14,97%	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>380 691</b>	<b>100,0%</b>	<b>441 704</b>	<b>100,0%</b>	<b>-13,81%</b>	<b>423 200</b>

Les charges du district pour l'accompagnement de nos clubs métropolitains et départementaux s'élèvent à 380 691 € contre 441 704 € l'an dernier, en baisse de 61 013 €, soit - 13,81 %.

Les frais à la hausse ne sont pas nombreux. On trouvera les frais de déplacements du personnel, en hausse de 3 270 €, les frais de délégations (+ 634 €), la commission des arbitres (+ 2 679 €) et le coût des actions USEP (+85 €) ainsi qu'une dépense exceptionnelle liée à la phase des demi-finales et de la finale de la Coupe du Monde Féminine à Lyon-Décines. Cet événement très réussi s'est traduit essentiellement par l'acquisition de places à ces rencontres au profit des bénévoles du District et la promotion locale du football féminin. Une subvention spéciale de la ligue LAurAfoot de 5 000 € nous a permis d'en limiter le coût à 4 991 €.

Nous n'énumérons pas les dépenses à la baisse, elles sont trop nombreuses. Nous noterons toutefois que les frais de récompenses et de fair-play, les frais de missions et de réceptions, les frais de commissions, technique incluse, sont fortement à la baisse. Quant à la Journée Nationale des Débutants, ce sont les groupements qui ont assuré à 100 % son organisation décentralisée.

### Les impôts et taxes :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>TAXE FONCIERE</b>	17 046	100,0%	17 459	100,0%	-2,37%	18 000
<b>AUTRES IMPÔTS ET TAXES</b>	0	0,0%	0	0,0%		0
<b>TOTAL</b>	<b>17 046</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 459</b>	<b>100,0%</b>	<b>-2,37%</b>	<b>18 000</b>

Pas de commentaire sur les impôts qui se limitent à la taxe foncière relative à notre bâtiment.

### Les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	50 182	76,7%	46 162	58,9%	8,71%	48 000
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	15 220	23,3%	32 203	41,1%	-52,74%	0
<b>TOTAL</b>	<b>65 402</b>	<b>100,0%</b>	<b>78 365</b>	<b>100,0%</b>	<b>-16,54%</b>	<b>48 000</b>

La construction continue à être amortie sur les mêmes bases. L'annuité constante est de 22 106 €. Le véhicule multi-tâches Volkswagen est aussi amorti de 8 080 € et les autres immobilisations pour 19 996 €.

Les provisions constituées cette année représentent 15 220 €, dont 15 000 € pour ajuster celle déjà décidée l'an dernier en vue de fêter notre centenaire en 2020 et la porter à un total de 40 000 €. Il nous a paru plus sage de prévoir au plus tôt cette dépense exceptionnelle afin de ne pas enregistrer une charge trop importante au cours du prochain exercice.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Le résultat de fonctionnement, le résultat courant et le résultat net comptable :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévus. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 150 578		1 154 167		-0,31%	1 131 200
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	-1 129 153		-1 148 523		-1,69%	1 137 200
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>21 425</b>	<b>1,9%</b>	<b>5 644</b>	<b>0,5%</b>	<b>279,61%</b>	<b>-6 000</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	7 862		7 769		1,20%	6 000
<b>Résultat courant</b>	<b>29 287</b>	<b>2,5%</b>	<b>13 413</b>	<b>1,2%</b>	<b>118,35%</b>	<b>0</b>
<b>REPRISE SUBV. INVESTISSEMENTS</b>	7 451		6 046		23,24%	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0		9 971		-100,00%	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-3 043		-6 816		-55,36%	
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>33 695</b>	<b>2,9%</b>	<b>22 614</b>	<b>2,0%</b>	<b>49,00%</b>	<b>0</b>

Le résultat de fonctionnement est positif de 21 425 € et se renforce même.

Les frais financiers se sont bien maintenus cette année à 7 862 €. Mais attention, ces produits vont se réduire dans une proportion importante car nous avons un compte à terme qui est venu à échéance en juillet dernier.

Nous avons jusque là une juste rémunération, mais les conditions du marché monétaire et financier ne nous permettent plus d'espérer un même taux d'intérêt. Nous sommes en stand-by, dans l'attente de pouvoir négocier au mieux dès que l'occasion se présentera.

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent la reprise des subventions d'équipement du bâtiment et du véhicule Volkswagen, soit l'addition de 3 811 € et 3 640 € pour obtenir 7 451 €.

Les charges exceptionnelles sont constituées des créances de clubs qui ont cessé leurs activités et qui n'ont pu se mettre à jour de leurs dettes vis à vis du district. Il s'agit d'une purge, pour mise en ordre des comptes.

Au final, il en résulte un bénéfice net de 33 695 € contre 22 614 € l'an dernier et représentant 2,9 % du total des ressources de fonctionnement.

En conclusion :

Au delà des chiffres et du résultat, nous ne pouvons qu'être satisfaits du bon équilibre de la gestion du Comité Directeur au cours de ce mandat placé sous la direction avisée de notre Président Pascal PARENT.

Pour en terminer, n'oubliez pas que 2020 est l'année de notre centenaire et il vous appartient bien naturellement.

Une commission spéciale ad-hoc a été mise en place tout récemment en vue d'établir un programme des réjouissances. Mais rappelez-vous que 2020 sera aussi l'occasion de fêter le centenaire de notre ligue, et que le district de la Loire a déjà prévu son propre centenaire pour le 16 mai prochain.

100 ans !!! Que le football lyonnais et rhodanien reste jeune pour son âge ! »

### Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable

**Total du bilan : 1 849 605 € Résultat : Bénéfice de 33 695 €**

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Parallèlement à ces principes de base, il est à noter les prises de position suivantes :

- Lors de l'exercice 2005/2006, il a été décidé que la méthode par composants n'était pas retenue.
- Le calcul des amortissements par composant aurait créé un résultat artificiel or, le District n'est pas une entreprise commerciale, l'immeuble a été enregistré au coût d'achat au moment de la construction, l'amortissement linéaire annuel est lié à la reprise de la subvention obtenue du Conseil Général pour cet investissement - la modification de ces postes ne présente pas d'intérêt direct pour le District.

Les aménagements faits a posteriori sont enregistrés dans un compte à part et amortis

- La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Cette dernière a conclu en 1995 un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. La durée de ce bail est de 45 ans et le loyer annuel est de 0,15 €.

- Depuis l'exercice 2006/2007, les subventions directement affectables aux frais de personnel ont été comptabilisées en diminution du compte de charge du personnel.

Le montant des subventions inscrites en minoration des charges salariales s'élève à 174 043 € au 30/06/2019 contre 168 351 € au 30/06/2018.

- Le poste fonds associatif avec droit de reprise a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Ce poste (720 506.53 €) comprend la reprise de provision pour charges de 236 296 € et la plus-value sur la vente du précédent local soit 114 512 € en 1997. Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce projet associatif.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 77 189 € € sur l'exercice 2018/2019.

### **REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN**

L'acquisition du siège a été faite en 1998. Ce dernier est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an.

Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus.

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur ces biens - pour cet exercice, il est de 50 182.13 €.

Il a été engagé sur l'exercice des travaux d'entretien courant sur le bâtiment appartenant au District.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2018-2019, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation de 124 €.

La gestion de la trésorerie : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 7 862 € de produits financiers.

Les postes provision pour risque et charge présente un solde de 64 817 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 19 817 € concernant les engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 0.82 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).

Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle du plan comptable depuis l'exercice 2011-2012.

- Une provision de 5 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.
- Une provision de 40 000 € pour des frais de réception liés aux 100 ans du DISTRICT.



## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20**

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction + Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 13.

### **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE**

Dotations aux provisions (Compte 681500) :

- Engagement retraite : 220 €
- Provision anniversaire District 100 ans : 15 000 € supplémentaires

Reprise de provisions (Compte 781500) :

- Litige CDOS : 7 000 €
- Créances douteuses : 79 €

### **NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance : 12 038 €

Fournis.fact.non parvenue : 34 883 €

Fourni.avoir non parvenue : 0 €

Clubs.fact. à établir : 0 €

Congés payés dus : 43 334 €

Personnel-autres charges à payer : 24 543 €

Org.soc.autr.ch. à payer : 42 263 €

État autres ch. à payer : 12 515 €

État produit à recevoir : 1 239 €

Produits constatés d'avance : 0 €

Credi.debit.div.char.à payer : 7 145 €

Credi.debit.div.prod.à recevoir : 189 505 €

### **REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les produits de fonctionnement ont diminué de 0.31 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont diminué de 1.69 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un bénéfice de 21 425 €.

Pour obtenir le résultat final de 33 695 € (Bénéfice), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Ce dernier se décompose de la manière suivante :

Les produits exceptionnels sont constitués :

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 3 640 €

Les charges exceptionnelles sont constituées :

- Abandon de créances perdues sur des clubs : 3 043 €

### **REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION**

Étant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

### **Compte rendu du Commissaire aux Comptes**

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.



## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20**

### **Approbation des comptes**

*Approuvé à l'unanimité.*

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

### **Affectation du résultat au fond associatif du District**

*Approuvé à l'unanimité*

### **Renouvellement pour 6 ans du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant**

Proposition du Commissaire aux Comptes titulaire : Roger NOVEL

Proposition du Commissaire aux Comptes suppléant : Jean Christophe ARNOUD

*Approuvé à l'unanimité*

### **Allocutions préliminaires et vote pour l'élection du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football**

#### **Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Joël JARRY**

« Mesdames, Messieurs, bonjour.

Dans le cadre de l'élection du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football, je vais vous communiquer quelques consignes de vote.

Seules les personnes qui ont émargé à l'arrivée peuvent voter. Dans l'enveloppe distribuée, vous avez un coupon bleu indiquant oui ou non. Vous devez rayer la mention que vous ne souhaitez pas. Ensuite vous irez voter. Pour ce faire trois urnes sont à votre disposition à l'entrée. Vous pouvez voter dans n'importe quelle urne.

Je vais donc donner la parole à Pascal PARENT et ensuite au candidat à la Présidence, Arsène MEYER. »

#### **Intervention de Pascal PARENT**

« Quelques mots pour vous dire tout d'abord tout le plaisir que j'ai d'être aujourd'hui ici.

Comme vous le savez car vous y avez largement contribué, l'AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes réunie le 30 novembre à COURNON D'AUVERGNE m'a fait l'honneur de me porter à la présidence de cette même Ligue succédant à Bernard BARBET que je salue chaleureusement et que je remercie de sa confiance. C'est bien sûr une immense fierté personnelle mais je vous mentirai si je ne vous disais pas que je quitte la présidence de ce District avec un gros pincement au cœur. Ça fait plus de 30 ans que vous me faites confiance en m'élisant régulièrement à l'instance de direction de ce District et notamment depuis 2011, date à laquelle j'en ai pris la présidence à la suite de Charles CHERBLANC qui avait conduit de mains de maître la destinée de notre District pendant 25 ans. Chaque fois que je vous ai sollicité et quelques fois pour des dossiers difficiles vous avez toujours répondu présents et je ne l'oublie pas. Alors bien sûr une page se tourne aujourd'hui et il vous faut choisir votre nouveau Président.

Le Comité Directeur du 19 octobre, à l'unanimité des suffrages et sous réserve des résultats de l'Assemblée de Ligue, a désigné votre actuel Président Délégué Arsène MEYER pour assurer cette lourde charge. Je le connais bien. Il en a toutes les qualités. Il en a d'abord toutes les compétences. Elu au District depuis 1996 et à la Ligue depuis 2016, il a acquis une grande expérience et je peux témoigner que tous les dossiers qui lui ont été confiés ont toujours été menés à bien et des fois ces dossiers n'étaient pas simples, j'en veux pour preuve le dernier, la régionalisation des Championnats de Jeunes où Bernard BARBET peut témoigner avec moi, il a réalisé une prouesse. Son excellente



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

connaissance du Football et de ses rouages n'y est pas pour rien. Il a ensuite la disponibilité voulue étant jeune retraité, si tu me permets cette expression Arsène, après une très belle carrière professionnelle. Par ailleurs Président Délégué à mes côtés depuis 9 ans, il est parfaitement familiarisé avec les dossiers importants du District et j'ai pu constater ses qualités d'esprit, de décision, de loyauté et de droiture. Bref, vous l'avez compris, je vous invite à lui manifester tout à l'heure votre confiance pleine et entière car je sais que le District sera entre de bonnes mains.

Président Régional je suis désormais le Président de tous les Clubs, de tous les Districts de notre belle Ligue Auvergne Rhône Alpes et plus seulement de mes ressortissants rhodaniens et métropolitains. Et vous le savez, il est quelque fois plus difficile, sous peine d'être taxé de chauvinisme, pire de favoritisme, de défendre les dossiers de ceux qui vous sont proches plutôt que les dossiers de ceux qui vous sont géographiquement ou affectivement plus éloignés. Pour autant on n'oublie pas ses racines, et le lien indélébile que nous avons noué tout au long de ces années ne s'effacera jamais et vous pourrez toujours compter sur moi si vous rencontrez des difficultés.

Merci pour les magnifiques années que vous m'avez permis de vivre au service de notre passion commune qui est le Football. Merci de votre magnifique travail au quotidien et en proximité auprès de notre jeunesse souvent déboussolée. Merci à tous ceux qui m'ont accompagné tout au long de ce long parcours, je pense à tous mes collègues des différents Comité Directeur dans lesquels j'ai siégés notamment ceux que j'ai présidés, à tous les salariés du District, aux membres des Commissions et des Groupements, aux officiels de notre District (Arbitres, Délégués, Observateurs), aux éducateurs et partenaires et surtout merci infiniment à vous, Présidents et Dirigeants de Club, sans qui notre District ne serait pas le beau District qu'il est aujourd'hui que je vous remets après l'avoir passionnément servi et à qui je souhaite le meilleur pour l'avenir.

Merci et bonne route ! »

### Intervention d'Arsène MEYER

« Merci Pascal pour l'émotion.

Je vais me présenter même si je pense que beaucoup de gens me connaissent mais c'est quand même mieux d'être un peu plus précis pour ceux me côtoient moins.

Tout d'abord ma carrière professionnelle. J'ai dirigé un département partenariat dans un établissement financier, notamment les 10 dernières années de ma carrière. J'ai pris ma retraite en avril 2016. Comme mon ancienne société m'a demandé de faire encore quelques missions, quelques amis clients m'ont demandé quelques interventions, j'ai donc gardé un statut d'auto-entrepreneur en conseils d'entreprise mais qui est très réduit puisque aujourd'hui je travaille environ entre un et deux jours par semaine.

J'ai 65 ans, deux enfants. Alexandra qui a une licence de Sport et David, que vous connaissez presque tous, puisqu'il est Arbitre. Il a quitté notre District pour aller en Drôme Ardèche où il continue à arbitrer et j'en suis très fier.

En tant que joueur, j'ai surtout joué dans l'Est de la France jusque dans la catégorie Junior et les mutations professionnelles ont fait que je suis allé d'abord en Bourgogne et puis en Normandie où j'ai joué pendant 4 ans dans un Club tout près de CAEN. Je suis arrivé ensuite dans la région Rhône Alpes. Je me suis installé à CHAZAY D'AZERGUES. J'ai construit une maison donc pendant un an j'allais simplement au Stade regarder des rencontres et puis là, il y avait des Dirigeants formidables qui m'ont convaincu de signer une licence dans ce Club, non pas en tant que joueur mais en tant que Dirigeant et là j'ai commencé à porter les trousseaux de pharmacie, tout ce que l'on fait quand on est Dirigeant, vous le savez bien. Je suis donc rentré dans le Club en 1985 en tant que Dirigeant puis Président Délégué, puis en 1990 j'ai été élu Président de ce Club. Je suis resté cinq ans Président. C'est une expérience formidable qui sert après quand on est dans les instances car il faut avoir un vécu dans les Clubs pour comprendre les difficultés des Clubs, et je crois que là-dessus j'ai été pas mal servi à l'époque.

Je suis rentré au District en 1990 dans la foulée. J'allais voir mon ami Gaby DUFOUR qui était Président de la



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Commission des Compétitions pour repêcher mon équipe Pupille à l'époque qui était à la rue, et, au bout d'un moment il m'a dit de travailler avec la Commission. Je me suis occupé des catégories Seniors Excellence et Promotion d'Excellence jusqu'en 1996 où j'ai été élu à IRIGNY et j'ai pris tout de suite la Commission des Coupes et tout de suite derrière la Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire. En 2000 j'ai pris toute la Commission Compétitions et c'est là que j'ai lâché la Coupe et la Commission d'Appel car cela faisait beaucoup. En 2008, j'ai été nommé Vice-président. Et depuis 2011, avec Pascal, on s'était réuni un jour parce que la succession de Charles CHERBLANC qui a œuvré pendant 25 ans dans ce District, était à l'ordre du jour, et on est vite tombé d'accord pour que ce soit lui qui prenne les rennes et moi j'étais le numéro 2 pour l'aider au maximum. C'est une complicité formidable entre nous et cela aide d'avoir des complices, dans les deux sens je pense, et c'était une expérience tout à fait formidable.

Alors qu'est-ce que j'ai fait au District. Pour ceux qui se souviennent un petit peu, j'avais créé notamment la Coupe du Rhône 17 et 15 ans que vous connaissez aujourd'hui car à l'époque il n'y avait que les Seniors et les Juniors. J'ai créé tout le système « Facility » que vous connaissez. Facility c'est l'aménagement des horaires, le plus souple qui puisse exister. On l'a amélioré au fil de l'eau et on l'a même repris en Ligue l'année dernière. Un bon nombre de Districts a d'ailleurs copié le système, on aurait dû déposer un brevet, on aurait gagné un peu d'argent. Plus récemment, j'ai créé avec Pascal la Commission PSEM qui est une Commission extrêmement intéressante et importante avec laquelle on a construit la feuille de route que vous connaissez, le Dispositif Etoiles et puis plus récemment la caisse de péréquation qui aide beaucoup les Clubs dans le règlement des Arbitres, et que nous avons encore amélioré cette année car nous avons ajouté une division, notamment les Seniors D3.

Pour conclure ce que je voudrais surtout dire c'est que l'on ne fait rien tout seul. Pascal l'a dit tout à l'heure et je le dis aussi. On ne peut pas construire, on ne peut pas gérer tout seul. J'ai eu à gérer plus de 100 personnes dans ma vie professionnelle et là c'est exactement la même chose. Il faut l'aide de tout le monde, que ce soit les salariés, les membres du Comité Directeur, que ce soit vous les Clubs, on a besoin de vous et j'ai besoin de vous, car sinon on ne peut pas y arriver. Voilà ce sera le mot de la fin. Et puis je souhaite et je serais un Président, j'espère, très proche de vous, dévoué, c'est la moindre des choses. Mon emploi du temps va me permettre de beaucoup travailler car dans notre District on n'a rien sans rien. Merci de m'avoir écouté. »

Les Clubs procèdent donc à l'élection à bulletins secrets du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football.

### **Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play**

Tirage effectué par Monsieur Bernard BARBET : B - I - F - H - C - G - D - A - E

### **Rappel du Dispositif Etoiles**

Arsène MEYER fait un rappel : « Dans le Fair-play il y a un certains nombres de critères dont le Dispositif Etoiles. Un questionnaire vous a été envoyé. Beaucoup de Clubs l'ont déjà renvoyé mais beaucoup ne l'ont toujours pas fait. Si vous ne le remplissez pas vous risquez très sérieusement d'handicaper votre propre Club car il y a beaucoup de points qui découlent du Dispositif Etoiles et qui peuvent vous aider à vous sauver en fin de saison si vous deviez être à égalité avec un autre Club pour soit monter soit ne pas descendre, donc ne l'oubliez pas. Vous avez encore quelques jours pour le faire, jusqu'au 31 décembre. De plus, il y a des dotations très sympa car on distribue pas loin de 15 000 €, ça serait dommage de passer à côté. »

### **Transposition des textes votés à l'Assemblée Fédérale du 08/06/19**

Pascal PARENT présente ces textes qui ne nécessitent pas un vote mais qui nécessitent que l'Assemblée en prenne acte car ce sont des modifications fédérales qui impactent les règlements du District.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### La mixité

... Par ailleurs des équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13 dans les conditions de l'article 136.3 des règlements généraux de la FFF. ...	... Par ailleurs des équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, <b>U14 ou U15 à 11 ou à 8 dans les conditions de l'article 155 des règlements généraux de la FFF.</b> ...
--	---

### Règlements Généraux

... <b>ARTICLE 7 - ENQUETES ET SANCITONS</b> ...	... <b>ARTICLE 7 - ENQUETES ET SANCITONS (Article 200 des Règlements Généraux de la FFF et 4.1 des Règlements Disciplinaires)</b> ...
--	---

### Règlements Sportifs

... <b>ARTICLE 7 - FEUILLES DE MATCH</b>  ... <b>7-01) Feuille de match informatisée - FMI</b> ... <b>Formalités d'après match :</b> Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le lundi 12h00. Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée, et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction. ...  <b>ARTICLE 10 - CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES RENCONTRES - QUALIFICATIONS - LICENCES</b>  <b>A) Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFF et avoir les délais de qualification réglementaires.</b> Le joueur amateur ou promotionnel, le licencié technique ou moniteur est qualifié pour son club, 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements ...	... <b>ARTICLE 7 - FEUILLES DE MATCH</b>  ... <b>7-01) Feuille de match informatisée - FMI</b> ... <b>Formalités d'après match :</b> Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le lundi 12h00. Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée, et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction. <b>Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des Règlements Généraux de la FFF, reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la FMI ou l'absence d'une information.</b> ...  <b>ARTICLE 10 - CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES RENCONTRES - QUALIFICATIONS - LICENCES</b>  <b>A) Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFF et avoir les délais de qualification réglementaires.</b> Le joueur amateur ou promotionnel, le licencié technique ou moniteur est qualifié pour son club, 4 jours francs <b>à compter de la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements (article 89 des Règlements Généraux de la FFF).</b> ...
---	--



## Règlements Disciplinaires

<p>...</p> <p><b>ARTICLE 2 - L'EXERCICE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE</b></p> <p>...</p> <p><b>2.1 Les agissement répréhensibles</b></p> <p>...</p> <p><b>c) Violation des Statuts et Règlements des instances du football français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu règlementairement à un autre organe.</b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES</b></p> <p>...</p> <p><b>4.1.1 A l'égard d'un club</b></p> <p>Peuvent être prononcées à l'égard d'un club, les sanctions disciplinaires suivantes :</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'interdiction d'engager une ou des équipe(s) dans une compétition ;</li><li>- la radiation ;</li></ul> <p>...</p> <p><b>4.2. L'exclusion d'un licencié par l'Arbitre</b></p> <p>Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est auto-matiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ne sont pas soumis à cette suspension automatique.</p>	<p>...</p> <p><b>ARTICLE 2 - L'EXERCICE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE</b></p> <p>...</p> <p><b>2.1 Les agissement répréhensibles</b></p> <p>...</p> <p><b>c) Violation des Statuts et Règlements des instances du football français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu règlementairement à un autre organe, <i>non-respect ou non-application d'une décision prononcée par lesdites instances.</i></b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES</b></p> <p>...</p> <p><b>4.1.1 A l'égard d'un club</b></p> <p>Peuvent être prononcées à l'égard d'un club, les sanctions disciplinaires suivantes :</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'interdiction d'engager une ou des équipe(s) dans une compétition ;</li><li>- <b><i>la limitation ou l'interdiction de recruter (y compris les accords de non sollicitation et les contrats anticipés) ;</i></b></li><li>- la radiation ;</li></ul> <p>...</p> <p><b>4.2. L'exclusion d'un licencié par l'Arbitre</b></p> <p>Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. <del><b><i>Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ne sont pas soumis à cette suspension automatique.</i></b></del></p>
--	--

## Barème Disciplinaire

<p>...</p> <p><b>BAREME DE REFERENCE</b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 1 - AVERTISSEMENT</b></p> <p>...</p> <p><b>1.4</b> Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci. Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.</p> <p>...</p>	<p>...</p> <p><b>BAREME DE REFERENCE</b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 1 - AVERTISSEMENT</b></p> <p>...</p> <p><b>1.4</b> <b><i>De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier. Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive notamment à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire. Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.</i></b></p> <p>...</p>
--	--



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### ARTICLE 13 - ACTE DE BRUTALITE / COUP

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action, même si le ballon est à distance de jeu.

...

### ARTICLE 13 - ACTE DE BRUTALITE / COUP

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action, même si le ballon est à distance de jeu.

***Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.***

...

### Championnat Départemental Futsal

### ... ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES

#### 7.1 Licences et Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie séniors ou U20.

...

### ... ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES

#### 7.1 Licences et Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie séniors ou U20.

***Par décision de l'AG de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, les joueurs U16 du Pôle France Futsal ne peuvent évoluer que dans les Championnats Régionaux Futsal et non pas dans les Championnats Départementaux Futsal (article 73 des Règlements Généraux de la FFF).***

...

### Modifications des textes et examen des vœux

#### Vœu n°1 - Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football

A rajouter à l'article 2 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football

« Selon les dispositions de l'article 6 modifié de nos statuts, **les Clubs situés en dehors [du territoire du District à savoir Métropole de Lyon et Département du Rhône mais] historiquement rattachés sur les plans administratif et sportif au District de Lyon et du Rhône de Football sont expressément autorisés à y rester à moins d'une délibération contraire à prendre par leur Assemblée Générale, explicitement convoquée à cet effet, et qui pourra décider du rattachement du Club au District du ressort de l'adresse de son siège social.**

Pour être recevable, et dans un évident souci d'organisation tant pour le District quitté que pour le District rejoint, la décision de cette AG doit intervenir avant le 1er janvier d'une saison afin d'être effective la saison suivante.

Si tel n'est pas le cas, l'opération sera différée d'une saison supplémentaire. »

Vote : *approuvé à l'unanimité*



## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20**

### **Vœu n°2 - AS PUSIGNAN**

« Après quelques saisons d'inactivités autorisation provisoire avec dérogation du District à plus de 6 joueurs mutés pour permettre la création d'une équipe de jeunes (U15 ou U17) en Football à 11 dans la dernière division de District pour les Clubs qui n'en n'ont pas.

#### **Exemple :**

Saison X : 2019/2020 -> pas d'équipe U15 en Foot à 11

En équipe U13 4/5 joueurs de 13 ans et 6/7 joueurs de 12 ans. Effectif déjà juste pour une équipe U13 mais cela permet quand même de faire jouer des enfants toute une saison.

L'année suivante ces 4/5 joueurs de 14 ans avec 6 joueurs mutés en plus maxi soit 11 joueurs : impossible d'inscrire une équipe U15 en dernière division de District.

Résultat : perte des joueurs licences de 14 ans qui seraient montés en U15.

Et chaque année par faute de pouvoir créer une équipe de Foot à 11 chez ces jeunes certains vont vers d'autres sports (Tennis, Judo, Karaté, Boules et autres sports individuels). »

Réponse Arsène MEYER : « L'article 160 des Règlements Généraux donne le cadre des mutations. Aujourd'hui vous avez le droit à 6 mutés. Si on respecte ça on devrait normalement pouvoir faire une équipe mais je sais que ce n'est pas simple. Si on accepte plus de mutés, les Clubs vont se « dévaliser » et ce n'est pas le but recherché. C'est pas simple de relancer une équipe, je le sais bien mais le règlement prévoit déjà 6 muté, et c'est déjà pas rien, sachant que pour en avoir discuter avec la LFA, ils avaient même envisagé de diminuer ce nombre.

Au niveau du Comité Directeur, nous souhaitons le maintien de la situation actuelle. »

#### **Intervention :**

- Daniel RONDOT, ST QUENTIN FALLAVIER : « J'ai appris cette année qu'un garçon qui revient au Club ne sera pas muté si vous cochez bien la case « retour au Club ». »

#### **Vote :**

24 pour le vœu de l'AS PUSIGNAN - 37 contre le vœu de l'AS PUSIGNAN

Vœu refusé à la majorité

### **Vœu n°3 - HAUTS LYONNAIS**

« Le Règlement ne permet pas à une équipe d'une entente d'accéder à la Ligue si celle-ci est classé 1ère du Championnat D1 à la fin de la saison sportive.

Notre vœu est qu'il soit possible de revoir ce règlement qui pénalise sportivement l'équipe engagée.

Une entente permet de solutionner le manque d'effectif dans une catégorie. »

### **Vœu n°4 - HAUTS LYONNAIS**

« Création d'un Club jeunes appelé Groupement. Le District de Lyon et du Rhône n'autorise pas la création d'un Club de ce type alors qu'elle est autorisée dans d'autres Districts avec pour objectif de regrouper les effectifs en zone rurale. Notre vœu est une demande de réflexion sur ce règlement interne qui n'est pas en adéquation avec les autres Districts de la Ligue LAuRAFoot. »

Réponse Arsène MEYER : « Effectivement, les Groupements sont refusés dans notre District car on voyait bien qu'il y a une forte tendance pour les fusions. La Fédération travaille aujourd'hui sur deux sujets en même temps car il faut faire évoluer tout ça. Ce qui était valable il y a quelques années ne l'est plus forcément maintenant. C'est le cas pour les Groupements et pour les ententes. Des réformes sont en cours donc je vous propose de présenter ces deux vœux à la prochaine Assemblée Générale du District. Entre temps nous aurons des nouvelles informations de la FFF. »

Le Club de HAUTS LYONNAIS donne son accord.



## Questions diverses

### **AS ST PRIEST**

« Que compte faire le District du Rhône et la Ligue LAURA concernant le transfert des joueurs et joueuses provenant de clubs amateurs allant dans un club professionnel Français validé par un contrat professionnel, ce même joueur transféré en France : par exemple du PSG via Monaco et de Monaco retour au PSG ou autre club professionnel Français avec des indemnités de transaction, tout en sachant que la ligue et le district perçoivent des indemnités liés à ces transferts (FFF ou en direct) et que le club amateur qui a formé ce joueur, ne touche rien. »

« Que compte faire le District de Lyon et du Rhône et la Ligue LAURA concernant le versement annuel par la FFF d'environ 10 000 000 € à l'UNFP (Union Nationale des Footballeurs Professionnels) sur des droits audio visuel et autre et à nous rien. »

Le Président de l'AS ST PRIEST étant absent, le représentant du Club ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet. Une réponse a été faite au Club lors de l'AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.

### **EVEIL DE LYON**

« Est-ce que la FFF peut modifier son règlement concernant l'âge minimal pour obtenir une licence ? Aujourd'hui le règlement stipule qu'une demande de licence ne peut être effectuée par les clubs qu'à partir de l'âge de 5 ans révolus du licencié. Or, il serait plus pratique pour les clubs qui accueillent des U6 de fonctionner par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Exemple cette saison 2019/2020 pour les U6 : pouvoir faire une licence aux enfants nés à partir du 1er janvier 2014 et non plus à partir de 5 ans révolus.

Ceci permettrait aux clubs :

- d'avoir des enfants licenciés qui peuvent participer aux plateaux et autres événements dès le début de saison en septembre (la rentrée du Foot U7 etc..)
- d'avoir des cotisations réglées par la dématérialisation avant le début de saison
- d'avoir une liste précise avant-saison des enfants inscrits et licenciés (et donc des besoins en terme d'encadrement et de terrain)
- de régler d'autres problèmes logistiques comme : la remise des équipements aux enfants qui règlent leur cotisation par la dématérialisation ou l'extraction d'un listing Footclubs complet pour les encadrants dès septembre, exception à expliquer aux familles, procédure d'inscription différente à mettre en place, etc... »

Réponse Arsène MEYER : « Depuis que je suis dans le Foot, on n'a effectivement jamais été en deçà de cet âge-là. Ce n'est pas prévu. Pour les plus anciens, on fournissait dans le District des petits cartons, oranges de mémoire, qui étaient des licences que nous faisons à la main pour les tous petits. Aucune modification n'est prévu dans ce domaine par la FFF. Après en avoir discuté avec Pascal, on peut proposer aux Clubs qui ont des tous petits de nous envoyer un listing pour être assurés. C'est la seule suggestions que je peux faire actuellement. »

« Est-ce que la FFF va mettre en place dès la saison 2020/2021 la réforme qui consiste à ne plus avoir besoin de certificats médicaux pour pratiquer le football en compétition (mesure contenue dans le cadre du projet de financement de la Sécurité Sociale 2020 PLFSS) ?

Si oui, quels en seraient les contours ?

Quelles catégories seraient concernées ? »

Réponse Arsène MEYER : « La réponse est simple, on suit le droit Français. Pour le moment la FFF n'a pas donné de consignes en la matière. Ce texte n'a pas du être validé pour le moment. »



### Remise de récompenses

Le Président Pascal PARENT remet les récompenses suivantes :

- Coupe Bavozet (Challenge de l'offensive) : AS VILLEFONTAINE
- Fair-play :
  - Seniors D1 : AMPLEPUIIS
  - Seniors D2 : VAL LYONNAIS
  - Seniors D3 : HAUTS LYONNAIS
  - Seniors D4 : US MILLERY VOURLES
  - U20 D1 : FC CROIX ROUSSIEN
  - U20 D2 : MDA FOOT
  - U17 D2 : CRAPONNE
  - U17 D3 : HAUTS LYONNAIS
  - U15 D1 : FC LYON
  - U15 D2 : FC VILLEFRANCHE
  - U15 D3 : ST GENIS LAVAL
  - FUTSAL D1 : NOUVELLE GENERATION
  - FUTSAL D3 : FUTSAL CIVRIEUX

### Résultats des élections

Joël JARRY donne les résultats des élections :

Nombre de Clubs convoqués : 277 Clubs représentant 2 494 voix

Nombre de Clubs absents : 103 Clubs représentant 495 voix

Nombre de Clubs non admis à voter : 8 Clubs représentant 28 voix

Nombre de Clubs admis à voter : 166 Clubs représentant 1 971 voix

Nombre d'abstentions : 25 Clubs représentant 139 voix

Nombre de votants : 141 Clubs représentant 1 832 voix

Nombre de bulletins blancs : 0 bulletin blanc représentant 0 voix

Nombre de bulletins nuls : 3 bulletins nuls représentant 55 voix

Nombre de bulletins exprimés pour : 133 bulletins représentant 1 676 voix

Nombre de bulletins exprimés contre : 5 bulletins représentant 83 voix

Arsène MEYER est donc élu Président du District de Lyon et du Rhône de Football avec 1 832 voix soit 94,33 % des votants et 96,38 % des exprimés représentant 1 759 voix.

Le Président Arsène MEYER remercie l'Assemblée pour ce vote qui est au dessus de ses espérances.

Le Président Arsène MEYER souhaite remettre à Pascal PARENT, au nom du Comité Directeur et du Personnel, une récompense pour toutes ces années de travail au service du District.

Et le Président Arsène MEYER souhaite remettre à Bernard BARBET la médaille Grand Or du District, médaille qui n'a jamais été donnée à une personne extérieure du District.

Le mot de la fin est donné à Bernard BARBET.

« Pascal a eu du mal à terminer son discours, moi je vais avoir du mal à le commencer. Je suis très émotif. Si je sais maîtriser mes émotions en m'y prenant à l'avance, mais sans m'y prendre à l'avance je vais avoir un peu plus de mal. Je vais essayer d'y arriver. Je voulais vous dire que nous avons vécu deux Assemblées Générales successives, celle de la LAuRAFoot et celle du DLR, qui se sont beaucoup ressemblées. Au niveau de la LAuRAFoot il y a un vieux Président qui s'en va et qui a été remplacé par un jeune Président. Ensuite au niveau de DLR, nous avons la même chose, non pas un vieux Président par l'âge, remplacé par un nouveau Président, Arsène MEYER. Et aussi bien que Pascal PARENT qu'Arsène MEYER ils ont fait des scores que l'on peut qualifier d'exceptionnels. La hiérarchie a été respectée, Pascal a



fait un tout petit plus qu'Arsène. Ça prouve que lorsque l'on a des gens qui ont travaillé depuis un certain nombre d'années dans nos instances vous êtes en capacité de reconnaître leur mérite. Ces votes là sont tout sauf une récompense, c'est surtout la reconnaissance du travail réalisé. Mais ce n'est pas rien pour eux, car c'est aussi un engagement pour continuer avec la même qualité.

Pour revenir au District de Lyon et du Rhône, il est bien certain qu'Arsène n'est pas tout à fait Pascal. Comme Pascal n'était pas auparavant comme Charles CHERBLANC. Donc il faudra s'adapter à ses nouvelles méthodes. Mais je sais qu'Arsène MEYER sera un grand Président du District, d'ailleurs, ça a été rappelé tout à l'heure, il a quasiment exercé dans tous les axes de nos instances.

La Ligue est aujourd'hui confiée à la présidence d'un Président qui a quand même quelques années de compétences devant lui et que la Ligue est entre de très très bonnes mains. Et qu'en confiant la présidence du District de Lyon et du Rhône à Arsène MEYER un District qui est également entre de très très bonnes mains. Et à tous les deux, je vous dis merde pour l'avenir. »

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant Pascal PARENT pour son soutien, en remerciant les Clubs pour leur confiance et remercie une nouvelle fois le Club et la Municipalité.